

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	70 (1998)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Logement patrimonial : 3. immeubles, 100 et 102, avenue Léopold-Robert à La-Chaux-de-Fonds : architectes de la rénovation N.C.L. SA et Claude Fornachon, La Chaux-de-Fonds
<b>Autor:</b>	Macquat, Jacques / Fornachon, Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129613">https://doi.org/10.5169/seals-129613</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### 3. Immeubles, 100 et 102, avenue Léopold-Robert à La Chaux-de-Fonds

architectes de la rénovation N.C.L. SA et Claude Fornachon, La Chaux-de-Fonds

#### UN JUBILE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Lors de son 75ème anniversaire en 1996, l'entreprise de maçonnerie et de génie civil Paci a organisé deux concours qui ont donné lieu à une exposition commune. Le premier était destiné aux classes terminales des écoles et du gymnase cantonal de la Chaux-de-Fonds, il consistait à sensibiliser les élèves à la richesse du patrimoine de la ville. Le deuxième, celui qui nous intéresse ici, consistait à organiser un concours autour des immeubles mitoyens Léopold-Robert 102 et 100, patrimoine respectivement de 1930 et 1950. Ces immeubles, à l'époque, marquaient l'entrée ouest de la ville (limite communale avec le Crêt-du-Locle) au nord de l'avenue. Ils furent réalisés par l'entreprise Paci qui en est, aujourd'hui encore, propriétaire. Les appartements spacieux y sont de prix modique, aussi les locataires y demeurent à vie.

#### OBJECTIFS ET REGLES , PROTAGONISTES DU CONCOURS

Ces immeubles ont une valeur reconnue par le Service de l'Urbanisme qui veut valoriser les constructions des différentes époques jalonnant l'avenue L.-Robert. La réfection envisagée avait pour objectif de respecter l'esprit de ces bâtiments, ce qui constituait la difficulté du concours.

Les règles concernant le bâti consistaient à mettre l'accent sur: la maçonnerie qui devait être le matériau prioritaire, les structures intérieures qui ne devaient pas être modifiées, les ouvertures et les nouveaux appartements qui devaient se substituer à ceux des "chambres hautes", la valorisation des toits des garages jouxtant les immeubles au nord qui devaient offrir un espace aménagé et accessible, les couleurs des façades et la réfection des corniches qui devaient donner un nouvel éclat aux immeubles. Il s'agissait donc d'intervenir par petites touches sans perdre la vue d'ensemble. Les règles concernant le concours sortaient du schéma habituel. Il s'agissait d'une démarche axée sur la collaboration et qui comprenait pour la phase préparatoire: un travail en équipe de deux bureaux (quatre équipes en tout), une journée en atelier en commun (architectes-mandant-organisateurs-conférenciers) sur les

lieux-mêmes avec: visite des immeubles, mise à disposition des plans et maquettes numériques, présentation des objets par un historien (Sylvain Malfroy de l'EPFL), discussions et repas en commun.

La phase exécutive, quant à elle, comprenait: un délai de 20 jours pour produire un projet par équipe, 10 jours pour introduire les projets sur la maquette numérique, une demi-journée par équipe pour ajustement de ladite maquette (ces travaux étaient assurés par Patrick Mollard, architecte du labo d'images virtuelles de l'EPFL). Ensuite il était prévu un jour pour le rendu et le jugement des projets, dont 20 minutes par bureau pour présenter à huis clos son projet au jury. Immédiatement après la délibération, les résultats étaient présentés par la

présidente du jury à l'ensemble des protagonistes.

Les équipes concurrentes choisies par le mandant se composaient de: Philippe Langel/Archiplan, G-J. Haeffli/Axe Architecture SA, NCL SA/Claude Fornachon, Studer/ Vuilleumier et Salus SA. Ces huit bureaux se constituèrent librement par paires lors de la journée en commun. Le jury pour sa part comprenait: Inès Lamunière, professeure EPFL et présidente du jury, Enrico Paci, entrepreneur, Denis Clerc, architecte de la Ville, Jacques Macquat, urbaniste à la C.E.A.T. et organisateur, Sylvain Malfroy, historien à l'EPFL, Patrick Mollard, architecte et secrétaire.

*Ci-dessous : les façades avant rénovation*



## RESULTAT DU CONCOURS

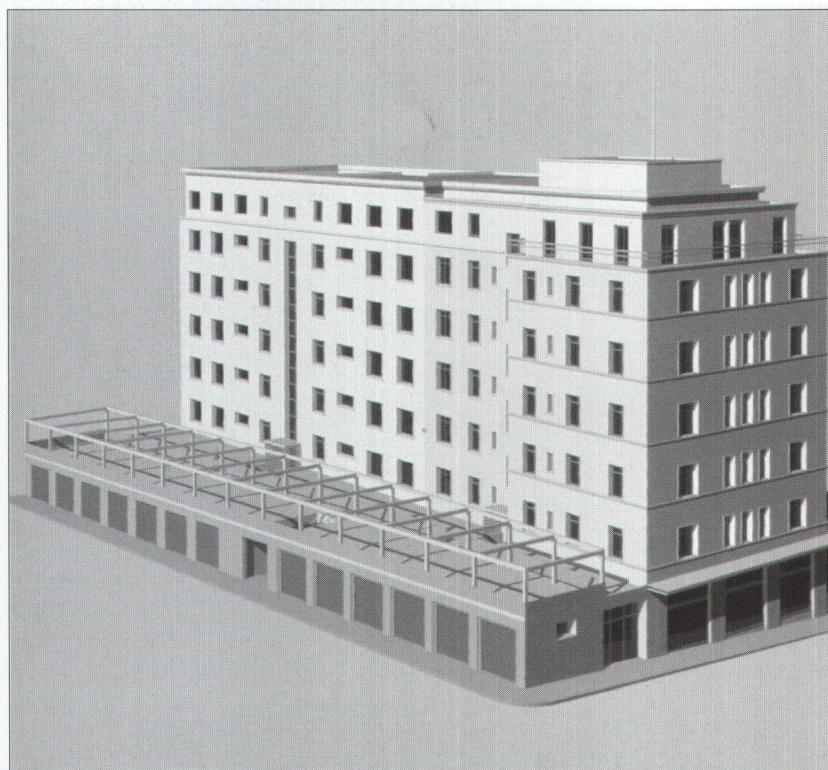
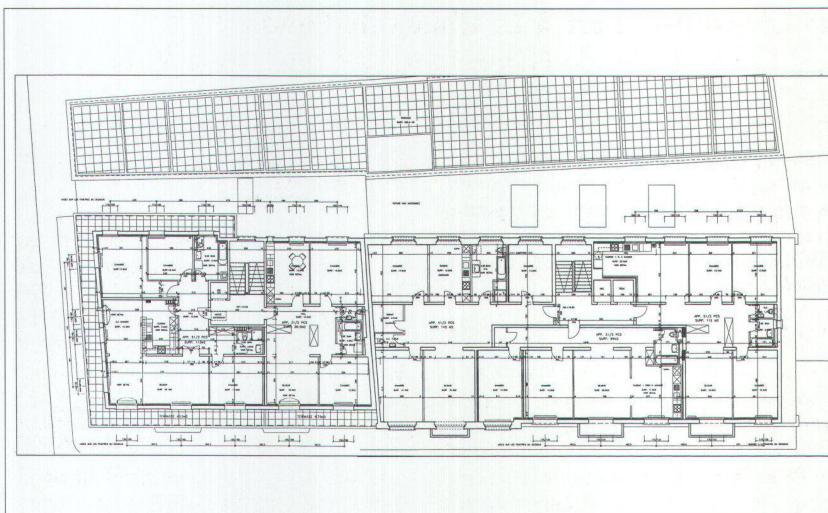
Le jury a analysé les propositions selon les critères suivants: situation urbaine, respect du tissu social de l'immeuble, traitement des accès, utilisation de la toiture sur garage, possibilité évolutive du projet. Malgré un cahier des charges contraignant, les propositions reçues étaient variées. Au niveau des logements de l'attique, deux tendances étaient à noter: soit ils étaient considérés comme exceptionnels vu leur situation dominante (appartement de luxe), soit ils reprenaient la typologie des appartements des étages (homogénéité sociale). Au niveau des façades, cela s'exprimait par un changement d'image, ou simplement par une mise en valeur de l'esprit des années 30 et 50. Au niveau du jardin sur terrasse, certaines compositions se voulaient privatives c'est-à-dire sans relation avec la rue ou semi-privatives, c'est-à-dire en interface entre domaine public et domaine privé.

Après délibération, la commission du concours a reconnu à l'unanimité la très grande qualité du projet de l'équipe NCL-Fornachon. En effet, il était notamment précisé que "le processus qui fait émerger leur projet procède d'une observation méthodique de la réalité". Il y avait une parfaite concordance entre contenu et contenant, entre la composante sociale du bâtiment et l'intervention prévue sur le bâtiment. L'attique, malgré sa position dominante, s'intégrait parfaitement dans l'ensemble de l'enveloppe extérieure. Certains éléments n'étaient pas encore très aboutis. Cette faiblesse apparente était une force du projet qui n'était de ce fait pas encore trop prédéterminé et pouvait évoluer "pour le meilleur", compte tenu du sérieux de la démarche adoptée jusqu'ici. Sur recommandation unanime du jury, le mandat a été attribué par M. Paci à l'équipe NCL/Fornachon pour la poursuite des études.

Aujourd'hui, la rénovation des logements est terminée, il reste à faire, dans une deuxième étape, le jardin en terrasse.

*Jacques Macquat, architecte SIA,  
urbaniste FUS, C.E.A.T.  
(communauté d'études pour  
l'aménagement du territoire)*

*Ci-contre : les plans des attiques  
la façade avenue Léopold-Robert après  
rénovation (Photo 2000 SA)  
la façade nord, projet image de synthèse*  
*Sources : IREI (Institut de représentation,  
expression et informatique), EPFL  
Professeur Georges Abou-Jaoudé  
Modélisation Patrick Mollard*



## NOTE DES ARCHITECTES

### Analyse

L'immeuble Léopold-Robert 102, construit dans les années 1930 définit l'angle sud-ouest du plan en damier dessiné par Charles-Henri Junod (1835) de la Ville de la Chaux-de-Fonds.

Il est placé à l'angle de la rue de la Fusion en mémoire de la réunion des communes du Crêt-du-Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Son style d'architecture est caractérisé par les éléments typiques des années 1930:

- géométrie, beauté provenant du report des nombres;
- articulation de l'élévation par des bandeaux, animation des volumes par des saillies;
- jeu des textures lisses et granuleuses, des expressions de poids et de légèreté;
- architecture de sensibilité.

L'immeuble Léopold-Robert 100, construit dans les années 1950 est attenant au no 100 mais marque la volonté de poursuivre ce nouveau style de construction en direction de l'est en lieu et place d'un immeuble plus petit des années 1850, mais avec les simplifications inhérentes à cette époque:

- suppression des corniches;
- fenêtres sans petit-bois;
- stores incorporés;
- balcons ouverts;
- grille de percements identiques à tous les niveaux;
- pas d'artifices décoratifs.

### Concept développé

La qualité actuelle de l'habitabilité entretenue au cours des années par le propriétaire, incite les architectes à éviter tout bouleversement locatif dans l'immeuble.

L'architecture des immeubles, particulièrement celle du no 102 (1930) importante mais simple et sobre, justifie un parti d'intervention sensible en harmonie avec l'existant.

Les interventions seront toutes évaluées du point de vue de leur nécessité architecturale et de leur plausibilité économique:

- création d'une marquise au dessus des vitrines des commerces (sud et ouest) abritant d'une part les piétons et liant d'autre part l'architecture des deux immeubles;
- réfection complète des façades en prenant soin de modifier les balcons pour en améliorer l'habitabilité, de restaurer les éléments d'acrotères et de corniches;
- adjonction de cinq appartements en attique, de typologie identique à ceux existant aux étages avec accès sur une terrasse parcourant les toitures des deux immeubles;
- réaménagement complet de la toiture des garages avec création de places de jeux et de détente pour les locataires.

Toutes ces interventions étudiées avec soin ont pour but de rehausser l'habitabilité des immeubles.

Un dialogue intense avec l'entreprise Paci chargée de l'exécution des travaux permettra l'affinement des détails et de leurs exécutions.

NCL SA et Claude Fornachon

